

▪ **Séance du vendredi 19 juin 2015 à 21 h 00**

L'an deux mille quinze et le dix-neuf juin, à vingt et une heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :
<ol style="list-style-type: none">1. Travaux salle des archives-Lancement consultation2. Affaire Mme Isabelle DUPERRY-PUECH3. Projet de numérotation des habitations de la commune4. Informations et Questions diverses

Etaient présents : -BRUN Céline- ARTUSO Christel -BOYER Monique- VIRILLI M. Christine-CLOT Marie-Christine SOUTIE Didier-ROULAND Robert-SOUPART Patrick-RAU Ludovic-ALAJARIN Frédéric -GLAUDIS Frédéric

ABSENTS : Néant

Monsieur ALAJARIN Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 11 Conseillers Municipaux sur 11 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 24 avril 2015 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Travaux salle des archives-Lancement d'une consultation

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu les travaux prévus relatifs à l'aménagement de la salle des archives ;

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de procéder au lancement d'une consultation pour les travaux de fourniture et pose de placo, de l'isolation et du carrelage.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des présents, décident :

- **de lancer une consultation pour les travaux cités ci-dessus ;**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le bon déroulement de ce dossier.**

2. Affaire Mme Isabelle DUPERRY-PUECH

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la convention, en date du 28 janvier 2014, passée entre Mme Isabelle DUPERRY-PUECH et la commune de MONTELS, représentée par Mr le Maire ;

- Au vu des constructions, propriétés de Mme Isabelle DUPERRY-PUECH, édifiées sur le domaine public sans autorisation ;

- Vu que l'emplacement prévu pour la construction d'un abri de jardin, suivant déclaration préalable n° 081 176 13 A0002, autorisée, en date du 15 octobre 2013, n'est pas conforme à la dite demande préalable ;

- Vu le courrier, en date du 29 avril 2015, envoyé par la commune de MONTELS à Mme Isabelle DUPERRY-PUECH, fixant une date de rendez-vous, afin de se rendre sur les lieux, pour la constatation d'infractions au code de l'urbanisme ;
- Vu les propositions faites, et suivant esquisse du géomètre ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet envisagé pour la régularisation de ce dossier ; à savoir :

- Parcelle A 248 serait répartie comme suit : 19 ca – Mme Isabelle DUPERRY-PUECH
5a 41ca – Commune de MONTELS
- Parcelle A 384 serait répartie comme suit : 7ca – Mme Isabelle DUPERRY-PUECH
12a 40ca – Commune de MONTELS

Sachant que l'ensemble des conseillers municipaux présents ont pris connaissance des plans retraçant les propositions ci-dessus.

- Monsieur le Maire précise aux membres présents que cela implique :
- le déclassement du domaine public de la parcelle créée qui supporte les constructions déjà réalisées en vue de la vente à Mme Isabelle DUPERRY-PUECH.
 - l'intégration dans le domaine privé de la commune de la parcelle supportant une partie des servitudes.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des présents - 11 voix contre – 0 voix pour- décident :

- **de refuser le projet détaillé ci-dessus ;**
- **de refuser le déclassement du domaine public de la parcelle créée qui supporte les constructions déjà réalisées en vue de la vente à Mme Isabelle DUPERRY-PUECH ;**
- **de refuser l'intégration dans le domaine privé de la commune de la parcelle supportant une partie des servitudes ;**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

3. Projet de numérotation des habitations

Le Maire, ayant exposé les faits ;

Celui-ci informe les membres présents que la numérotation des habitations est obligatoire mais que cette loi est peu appliquée dans les zones rurales.

Il est demandé quel en est le coût et qu'elle en est l'utilité.

Le coût est d'environ 30 ou 40 euros par plaque et la numérotation permet aux pompiers et aux ambulanciers de trouver plus rapidement l'endroit où ils doivent se rendre grâce au GPS.

Un membre du conseil s'opposant à la numérotation, il a été décidé de sonder la population de la commune afin de savoir si elle y est favorable ou non.

4. Informations et questions diverses

Le Maire, ayant exposé les faits ;

Nouveaux compteurs ERDF : Monsieur le Maire précise aux membres présents qu'ERDF va équiper les foyers d'un nouveau compteur qui communique la consommation via internet.

Rond-point de la Pierre Plantée : Monsieur le Maire informe les membres présents de la création d'un rond-point à la Pierre Plantée.

Terrain de football de Cahuzac sur Vère : Monsieur le Maire précise que l'inauguration du terrain de football de Cahuzac sur Vère aura lieu le samedi 20 juin 2015, à 11 heures.

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	